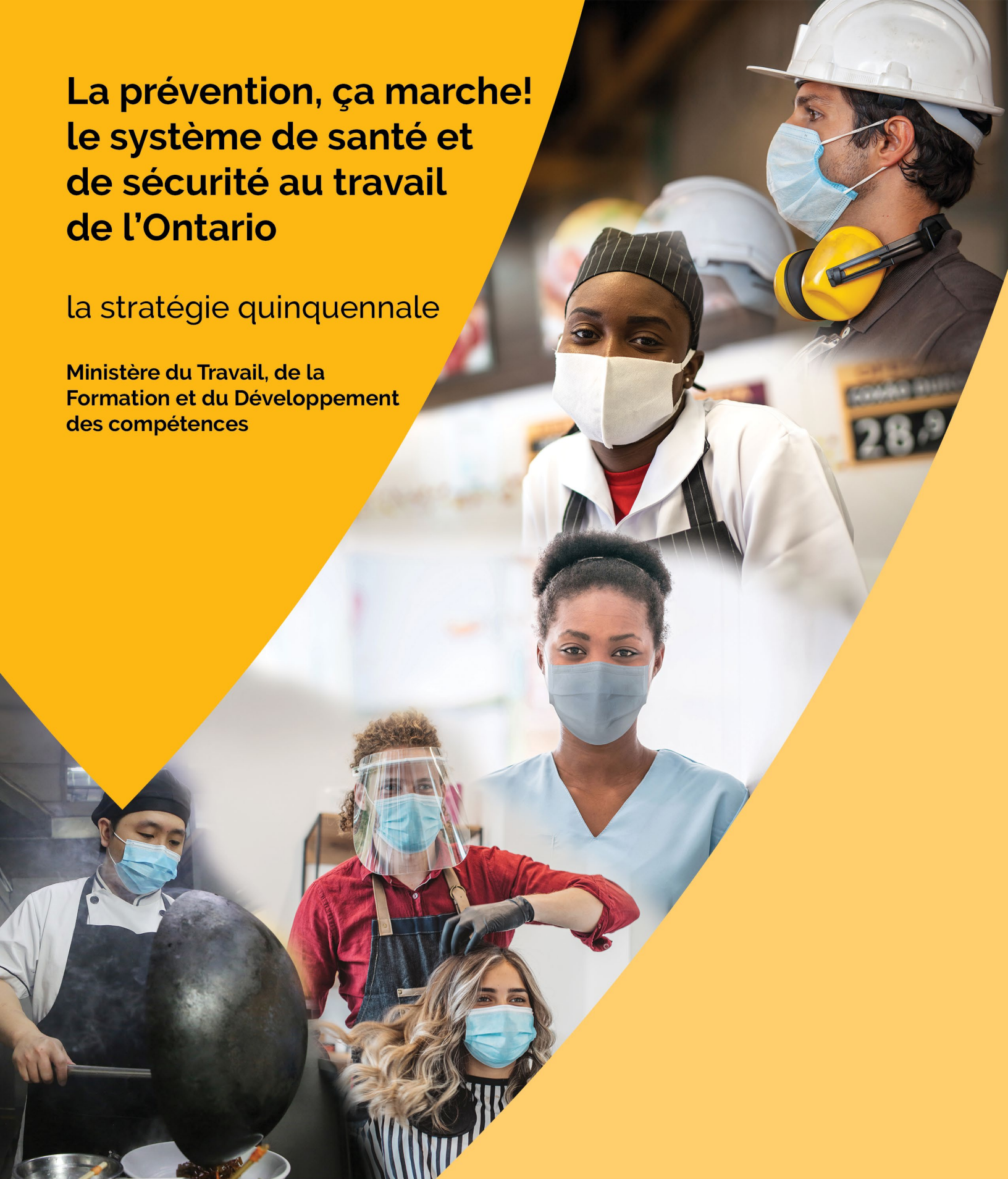


La prévention, ça marche! le système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario

la stratégie quinquennale

Ministère du Travail, de la
Formation et du Développement
des compétences



Ontario



Table des matières

Message du ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences	4
Message du directeur général de la prévention.....	6
Résumé	8
Faits saillants des activités actuelles et nouvelles du système de la SST.....	9
La prévention, ça marche! – stratégie quinquennale	11
Apprendre à connaître ce qui est important.....	12
Vision, objectifs et mesure du succès	13
Maladies professionnelles	13
Santé mentale liée au travail, violence au travail et harcèlement en milieu de travail	13
Objectif 1 : Obtenir et utiliser les meilleures données probantes disponibles pour cibler les initiatives, mesurer le rendement et accroître la surveillance du système.....	14
Objectif 2 : Améliorer les connaissances en SST et les pratiques connexes.....	17
Objectif 3 : Aider les parties en milieu de travail à assumer leurs rôles et responsabilités en matière de SST et à atteindre l'excellence	19
Objectif 4 : Faciliter la SST pour les petites entreprises	21
Secteurs d'intervention privilégiés – développer des relations pour accroître l'impact.....	23
Maladies professionnelles	23
Appuyer « Ouvert aux affaires »	27
Mise en œuvre de la stratégie et calendrier prévu	28

Message du ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences



Je tiens à féliciter Ron Kelusky, directeur général de la prévention, du dépôt du document **La prévention, ça marche**, qui expose sa vision du futur système de santé et de sécurité au travail.

La publication de ce document coïncide avec le départ à la retraite de Ron et témoigne de son incroyable leadership, surtout pendant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire. Son mandat pendant la pandémie de COVID-19 a réitéré notre engagement envers la prévention des risques sur les lieux de travail, en particulier ceux qui sont invisibles.

Ma mission est de veiller à ce que chaque travailleur rentre à la maison en toute sécurité auprès de sa famille à la fin de la journée.

Pour me rapprocher de cet objectif, j'ai fixé trois grandes priorités.

Premièrement, nous devons **renforcer la surveillance du système**, afin de cerner les causes des blessures et des maladies, trouver des moyens d'utiliser au mieux les technologies émergentes, renforcer la capacité à effectuer des évaluations des risques, surveiller les données longitudinales et améliorer la surveillance et la normalisation de toutes les formations en santé et sécurité au travail.

Depuis l'expansion du champ des responsabilités du ministère du Travail pour y inclure la supervision de la formation et du développement des compétences, il est crucial de collaborer non seulement avec les fournisseurs de formation du secteur privé, mais aussi avec les agences de formation et les instituts de recherche affiliés aux hôpitaux qui ont formé des corpus de connaissances.

Deuxièmement, nous devons promouvoir la **sécurité des lieux de travail et la mobilité de la main-d'œuvre**. Il nous faudra pour cela mettre sur pied une plateforme à guichet unique pour améliorer l'accès aux ressources et à l'information en temps réel en harmonisant les lois ontariennes avec celles des autres provinces et en adoptant des normes de formation ou d'agrément interprovinciales.

Troisièmement, nous devons **soutenir les petites entreprises et l'excellence du service à la clientèle**. Il s'agit notamment de renforcer la valeur des améliorations aux résultats en santé et sécurité et d'accroître les connaissances et la conformité afin d'augmenter la productivité. Il est important d'aider les entreprises à améliorer leurs connaissances et leurs pratiques en santé et sécurité, par exemple en proposant des programmes de formation abordables ou des ressources gratuites. De même, nous devrions également reconnaître les bons acteurs au moyen d'initiatives telles que les programmes de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario et d'excellence en santé et sécurité.

Pour que tous nos travailleurs soient en sécurité à leur poste, il faut instaurer une culture d'entreprise qui accorde la priorité à la sécurité et à la prévention.

Au cours de la dernière année, d'incroyables défis ont surgi en milieu de travail en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, des dizaines de milliers de travailleurs et d'entreprises ont relevé ces défis en adoptant de nouvelles mesures de santé et de sécurité pour protéger les travailleurs, notamment la distanciation physique, le port d'équipement de protection individuelle et l'hygiène des mains.

Afin d'aider les travailleurs et les employeurs, sous la direction de Ron, nous avons rédigé des conseils sur la création d'un plan de sécurité, fourni des affiches multilingues sur les lieux de travail et tenu des webinaires sur la sécurité. Nous avons également inspecté plus de 58 000 lieux de travail afin d'assurer la sécurité du personnel au travail.

Ensemble, nous avons travaillé sans relâche pour protéger les personnes dévouées qui continuent à se rendre chaque jour à leur travail pour fournir des services essentiels.

Mes priorités sont fondées sur les dures leçons que nous avons tirées tout au long de cette pandémie. En travaillant ensemble pour régler les problèmes systémiques à long terme, notre province continuera d'être l'un des endroits les plus sûrs où travailler dans les années à venir.

Je remercie nos partenaires en santé et sécurité, le Conseil de la prévention, les parties prenantes et les dizaines de milliers d'entreprises et de travailleurs essentiels pour leur engagement envers cette mission. Je leur suis également reconnaissant des efforts qu'ils ont consentis au cours de la dernière année pour assurer le bon fonctionnement de notre province et la sécurité de nos communautés.

Pour terminer, je tiens à féliciter une fois de plus Ron pour tout son travail en vue d'améliorer notre système de santé et de sécurité et faire en sorte que l'Ontario continue d'être l'un des endroits les plus sûrs au monde où il fait bon travailler.

Sincères salutations,

Monte McNaughton

Ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Message du directeur général de la prévention



Ce fut un honneur et un privilège d'être le directeur général de la prévention de l'Ontario au cours des trois dernières années.

Pendant cette période, j'ai eu la chance de rencontrer les partenaires du système à de nombreuses reprises et j'ai parlé à de nombreux travailleurs, employeurs et praticiens de la santé et de la sécurité. Bon nombre de ces partenaires font un travail formidable pour que nos lieux de travail soient sécuritaires et sains. J'ai également lu beaucoup d'études et de rapports sur la santé et la sécurité au travail.

Au fil de ces années, j'en suis venu à la conclusion suivante : L'Ontario est déjà l'une des provinces les plus sûres du Canada. Bien que ce constat soit agréable à faire, il faut se rendre à l'évidence qu'il y a des progrès à faire.

Nous devons mieux comprendre les facteurs qui influencent la santé et la sécurité au travail. L'une de nos prochaines étapes est de trouver les moyens d'évaluer efficacement nos activités de prévention et de mieux cibler nos initiatives et nos programmes. C'est pourquoi ma stratégie de santé et de sécurité, *La Prévention, ça marche!*, est axée sur le suivi et l'utilisation des meilleures données probantes qui soient pour évaluer et améliorer la santé et la sécurité au travail.

Cette nouvelle stratégie s'inspire de la précédente Stratégie pour des milieux de travail sains et sécuritaires en Ontario et sur le travail que le système a accompli collectivement au cours des 10 dernières années, notamment :

- la mise en œuvre du Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, qui distingue les employeurs qui ont mis en place avec succès un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans leurs lieux de travail;
- la création et la mise en œuvre de nouvelles normes de formation sur le travail en hauteur et la mise en place d'un cadre administratif solide pour assurer la sécurité des travailleurs qui travaillent en hauteur et leur offrir la formation de qualité qu'ils méritent;
- l'adoption de normes visant à consolider le système de responsabilité interne en Ontario en renforçant la formation à l'agrément des membres des comités mixtes de santé et sécurité afin que les membres agréés puissent contribuer à la sécurité de leur lieu de travail;
- la mise au point d'une formation élémentaire de sensibilisation à la santé et à la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs et la création de programmes d'apprentissage en ligne, que des millions d'Ontariennes et d'Ontariens ont suivi;
- la création d'une formation à l'intention des délégués à la santé et à la sécurité accessible et abordable pour soutenir les petites entreprises;
- la modernisation de la relation de financement du Ministère avec les associations de santé et de sécurité (ASS) afin d'accroître la responsabilisation et d'assurer une meilleure utilisation des données probantes et de la mesure du rendement ainsi qu'un meilleur rendement des investissements;

- la mise en œuvre de la majorité des résultats attendus du Plan d'action pour la santé et la sécurité dans la construction;
- la tenue d'évaluations des risques et d'analyses des causes profondes afin de jeter les bases permettant de cibler notre travail et de renforcer les capacités au sein des ASS pour la réalisation d'ateliers d'évaluation des risques et d'analyse des causes profondes à l'avenir.

Nous avons réalisé des progrès pour travailler ensemble en tant que système, mais il reste encore beaucoup à faire. Bien que notre compréhension du système se soit améliorée, nous devons, dans les prochaines années, établir de nouveaux partenariats et élargir notre travail, surtout en ce qui concerne les maladies professionnelles, la santé mentale liée au travail, la violence au travail et le harcèlement en milieu de travail.

Les 18 derniers mois ont été difficiles, mais ils ont aussi permis de confirmer quelque chose que j'ai toujours su : le système fonctionne mieux lorsque nous travaillons ensemble. Nous l'avons constaté pendant la pandémie, lors de laquelle nous avons fait preuve de cohésion dans notre façon de distribuer des documents d'orientation, d'offrir de la formation supplémentaire, y compris un cours d'apprentissage en ligne gratuit sur la prévention et la lutte contre les infections et sur les nouvelles technologies, et de rouvrir progressivement la province tout en gardant les travailleurs en bonne santé et en sécurité.

C'est dans notre souci de garantir que chaque travailleur rentre chez lui en toute sécurité, chaque jour, que s'inscrit cette stratégie. Je ne serai pas là pour la mettre en œuvre, mais je sais que la stratégie sera entre de bonnes mains.

Pour conclure, je tiens à féliciter tous nos partenaires du système pour le travail qu'ils accomplissent et le soutien qu'ils nous ont apporté, à moi et à mon équipe, au cours des trois dernières années. J'espère que ce soutien se poursuivra.

Je suis impatient d'observer la mise en œuvre de la stratégie, quand je serai à la retraite.

Merci,

Ron Kelusky



Résumé

Les partenaires du système de la santé et sécurité au travail de l'Ontario (« le système de la SST ») – y compris le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (« le Ministère »)¹, la CSPAAT, les associations de santé et de sécurité (ASS) et un réseau élargi de partenaires y compris le ministère de la Santé et Santé publique Ontario – se sont engagés à aider tous les lieux de travail à améliorer la santé et la sécurité au travail. Tandis que nos lieux de travail continuent d'évoluer, il est plus important que jamais de s'adapter et de remédier aux blessures et aux maladies professionnelles – y compris les maladies infectieuses telles que la COVID-19.

La prévention, ça marche! est la stratégie quinquennale du système de la SST qui a été établie en s'appuyant sur les réussites du passé tout en créant une vision et une fondation renouvelées pour l'avenir. *La prévention, ça marche!* aidera le système de la SST à évaluer le paysage actuel et nous fournira les outils et l'orientation dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs et les résultats escomptés.

La prévention, ça marche! comprend quatre objectifs stratégiques et deux secteurs d'intervention privilégiés qui ont été élaborés sur la base de recherches approfondies et de consultations à l'échelle de la province. Les objectifs orientent le système vers l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions fondées sur des données probantes, établies en fonction des risques et axées sur le client qui renforceront la mobilité des travailleurs et les connaissances et pratiques en matière de SST « sur le terrain ». *La prévention, ça marche!* guide le système afin non seulement d'aider les lieux de travail à se conformer aux lois et aux normes de SST, mais aussi de les aider à réaliser l'excellence en matière de SST en participant à des programmes d'encouragement. La stratégie permet également aux petites entreprises de se conformer plus facilement aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail, entre autres en adaptant des ressources et de l'information sur la SST pour répondre aux besoins particuliers des petites entreprises et en leur fournissant des programmes et des services plus rentables qu'auparavant.

Les secteurs d'intervention privilégiés sont les maladies professionnelles, la santé mentale liée au travail ainsi que la violence et le harcèlement au travail. Des intervenants de l'intérieur comme de l'extérieur du système de la SST y travaillent pour maximiser l'impact et obtenir les meilleurs résultats possibles.

¹ [Le système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario](#)

Faits saillants des activités actuelles et nouvelles du système de la SST

Nous nous efforçons de comprendre la cause profonde du problème : En collaboration avec des partenaires sectoriels, le ministère a réalisé des évaluations des risques au niveau sectoriel pour déterminer quels sont les principaux risques qui peuvent entraîner des blessures, des maladies ou la mort. À ce jour, le ministère a mené des évaluations des risques dans les secteurs de l'exploitation minière, des soins hospitaliers, de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et des transports. Le ministère renforce également les capacités avec ses partenaires du système de la SST en adoptant une approche de « formation des formateurs » dans le cadre de laquelle les partenaires du système de la SST seront en mesure de réaliser le processus d'évaluation des risques directement avec les secteurs qu'ils desservent. Le ministère a commencé à renforcer les capacités du système de la SST à l'été 2020 et terminera la formation du système de la SST sur le processus d'évaluation des risques d'ici au printemps 2021.

Nous facilitons l'apprentissage et la formation : Pour soutenir les options d'apprentissage en ligne, au cours de l'été 2020, le ministère a offert la possibilité de suivre la partie 1 de la formation des Comités mixtes sur la santé et la sécurité au travail (CMSST) en ligne et prévoit entreprendre un examen complet du programme des CMSST au cours des douze prochains mois. De plus, le système de la SST a publié à l'hiver 2021 un cours d'apprentissage en ligne gratuit qui aide les travailleurs à apprendre comment les infections comme la COVID-19 se propagent et quelles mesures ils peuvent prendre pour se protéger et protéger les autres des risques de maladies infectieuses en milieu de travail. Le ministère offre également une formation gratuite en santé et sécurité au travail aux représentants en matière de sécurité et de santé de jusqu'à 60 000 petites entreprises qui comptent de 6 à 19 travailleurs en investissant 3,5 millions de dollars par année sur une période de trois ans.

Nous améliorons la surveillance de la formation en SST : À l'heure actuelle, il existe en Ontario plus de 240 fournisseurs de formation qui sont autorisés par le directeur général de la prévention à offrir une formation des Comités mixtes sur la santé et la sécurité au travail et/ou pour le travail en hauteur. Ceci ne comprend pas la formation en premiers soins qui



est supervisée à l'heure actuelle par la CSPAAT. Le ministère a tenu récemment des consultations sur une proposition visant à assumer la responsabilité des premiers soins en milieu de travail, y compris de la formation. Outre les fournisseurs de formation autorisés, le ministère a répertorié au moins 500 fournisseurs de formation qui offrent une formation en SST non approuvée par le DGP. Le ministère prévoit terminer d'ici à l'automne 2021 un examen des programmes de formation en SST afin d'éclairer le choix des options permettant d'améliorer la surveillance de la formation en SST en Ontario.



Nous éliminons le dédoublement : Pour les travailleurs qui sont venus en Ontario d'autres provinces et/ou territoires, le ministère s'engage à éliminer le besoin de satisfaire en double à certaines exigences préalables en matière d'emploi. Par exemple, depuis le 1er janvier 2021, les travailleurs titulaires d'un certificat de formation sur la protection contre les chutes valide délivré par WorkplaceNL sont autorisés à travailler en hauteur en Ontario, de sorte que la formation sur la protection contre les chutes de Terre-Neuve-et-Labrador peut se substituer à la formation sur le travail en hauteur de l'Ontario.

Nous reconnaissons et favorisons l'excellence : Lancé en novembre 2019, le Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario est un programme à participation volontaire géré par le DGP qui favorise la santé et de la sécurité au travail et aide à réduire la prévalence des blessures et des maladies grâce à la mise en œuvre réussie par les employeurs d'un système de gestion de la SST. Les employeurs qui sont agréés et reconnus par le programme RESTO peuvent également être admissibles à des rabais d'un programme connexe de la CSPAAT. Le DGP a annoncé les premiers employeurs du programme RESTO au printemps 2021 et continuera de faire connaître le programme RESTO et ses nombreux avantages à l'avenir.

Nous mettons l'accent sur les petites entreprises : Le ministère effectuera un sondage auprès des petites entreprises pour mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les employeurs des petites entreprises et déterminer le type de soutien que le ministère et ses partenaires du système de la SST pourraient élaborer pour répondre à leurs besoins particuliers. Les résultats du sondage devraient être disponibles d'ici le printemps 2022. Le ministère a également élaboré un générateur de plan de sécurité relatif à la COVID-19 en ligne pour permettre aux petites entreprises d'élaborer plus facilement et plus rapidement des plans de sécurité relatifs à la COVID-19 personnalisés qui les aideront à se conformer aux exigences en matière de santé publique et de santé au travail.

La prévention, ça marche! soutient le travail d'Ouvert aux affaires du gouvernement de plusieurs manières clés, notamment en appliquant une lentille des petites entreprises à la SST et en nous permettant de mettre davantage l'accent sur le service à la clientèle. *La prévention, ça marche!* comprend également un plan complet pour élaborer un cadre de mesure du rendement et un engagement ferme des partenaires du système de la SST à évaluer les réussites de la stratégie. Ensemble, nous pouvons déterminer les points à améliorer qui éclaireront notre travail à l'avenir.

Printemps 2021

La prévention, ça marche! – stratégie quinquennale

L'Ontario a un des meilleurs dossiers de santé et sécurité au travail (SST) au Canada et la province a un des taux d'absence du travail en raison de blessures les plus faibles de tous les territoires et provinces depuis 2009.² Avec plus de 427 000 entreprises en activité en Ontario³, nous sommes fiers de nos accomplissements, mais nous savons aussi que les blessures, les maladies et les décès continuent d'être un problème dans tous les milieux de travail partout dans la province. Par conséquent, nous nous engageons à continuer d'améliorer la situation, car nous sommes convaincus qu'il est possible de prévenir les blessures, les maladies et les décès en milieu de travail.

Le rapport annuel de 2019 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario indique que, en 2018 :⁴



Selon la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#), de l'Ontario, le directeur général de la prévention doit élaborer une stratégie sur la SST de manière à ce que, grâce au système de SST, l'Ontario continue d'être parmi les endroits du monde où les ravail sont les plus sécuritaires, tout en continuant d'apporter des améliorations. La première stratégie sur la SST de l'Ontario – Des miravail sains et sécuritaires en Ontario – a été lancée en 2013 et a permis de faire de grands progrès pour protéger les Ontariens en milieu de travail.⁵

La nouvelle stratégie – *La prévention, ça marche!* – vise une période de cinq ans (de 2021 à 2026) et encourage tous les partenaires du système de SST à continuer de collaborer pour améliorer le dossier solide de santé et sécurité au travail de l'Ontario. La stratégie :

- établit une orientation claire en affirmant la vision future pour le système de SST
- indique les objectifs, les résultats prévus et les secteurs d'intervention privilégiés qui permettent de comprendre les mesures que nous devons prendre pour atteindre les objectifs
- vise à élaborer et mettre en œuvre pour le système de SST un cadre de mesure du rendement qui mesure les progrès vers l'atteinte des objectifs établis.

² Association des commissions des accidents du travail du Canada, [Rapport détaillé sur les mesures statistiques clés](#)

³ [Principales statistiques relatives aux petites entreprises – Janvier 2019](#)

⁴ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, [Rapport annuel 2019](#)

⁵ [Stratégie relative aux lieux de travail sains et sécuritaires en Ontario](#)



La prévention, ça marche! se fonde sur le succès de la première stratégie relativement à l'uniformisation du système de SST et est l'élément fondamental pour renforcer la collaboration à l'avenir. La stratégie doit orienter la planification, la mise en œuvre et la mesure de nos activités, programmes et services qui visent à atteindre les résultats prévus, fera connaître l'importance et développera l'utilisation des concepts et outils fondamentaux de la SST, y compris le Système de responsabilité interne (SRI)⁶ et la hiérarchie des contrôles⁷. Puisque le milieu de travail continue d'évoluer, la stratégie permettra de fonder le système de SST sur les données probantes, de prévoir les problèmes de SST émergents et de prioriser les enjeux liés à la santé et sécurité d'une manière flexible et adaptable.

Apprendre à connaître ce qui est important

Pour élaborer la stratégie et comprendre les priorités relatives à la SST des Ontariens, le Ministère a organisé des consultations partout dans la province pour le grand public et différents intervenants notamment les employeurs, les associations de l'industrie et les groupes de travailleurs.⁹ Plus de 1 000 personnes ont participé, c.-à-d. un taux de participation élevé.

Le Ministère a aussi effectué des recherches détaillées visant la SST notamment des analyses de la situation et de l'environnement, des revues de la littérature, des analyses des données et des analyses statistiques d'un grand nombre de sources et a mené un sondage d'opinion de référence auprès de plus de 5 300 Ontariens pour comprendre les attitudes, les croyances, les perceptions et les comportements relatifs à la santé et sécurité au travail. Comme pour la première stratégie, la collaboration entre les partenaires du système de SST de l'Ontario a joué un rôle important relativement à l'élaboration de *La prévention, ça marche!* surtout les comités consultatifs et les forums qui permettent aux partenaires du système de SST de formuler des commentaires, de donner des directives et de partager leur expertise.

⁶ [Le système de responsabilité interne](#)

⁷ [Exposition en milieu de travail et maladies](#)

⁸ [Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19](#)

⁹ [2019 – Consultation : la prochaine stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail](#)

Vision, objectifs et mesure du succès

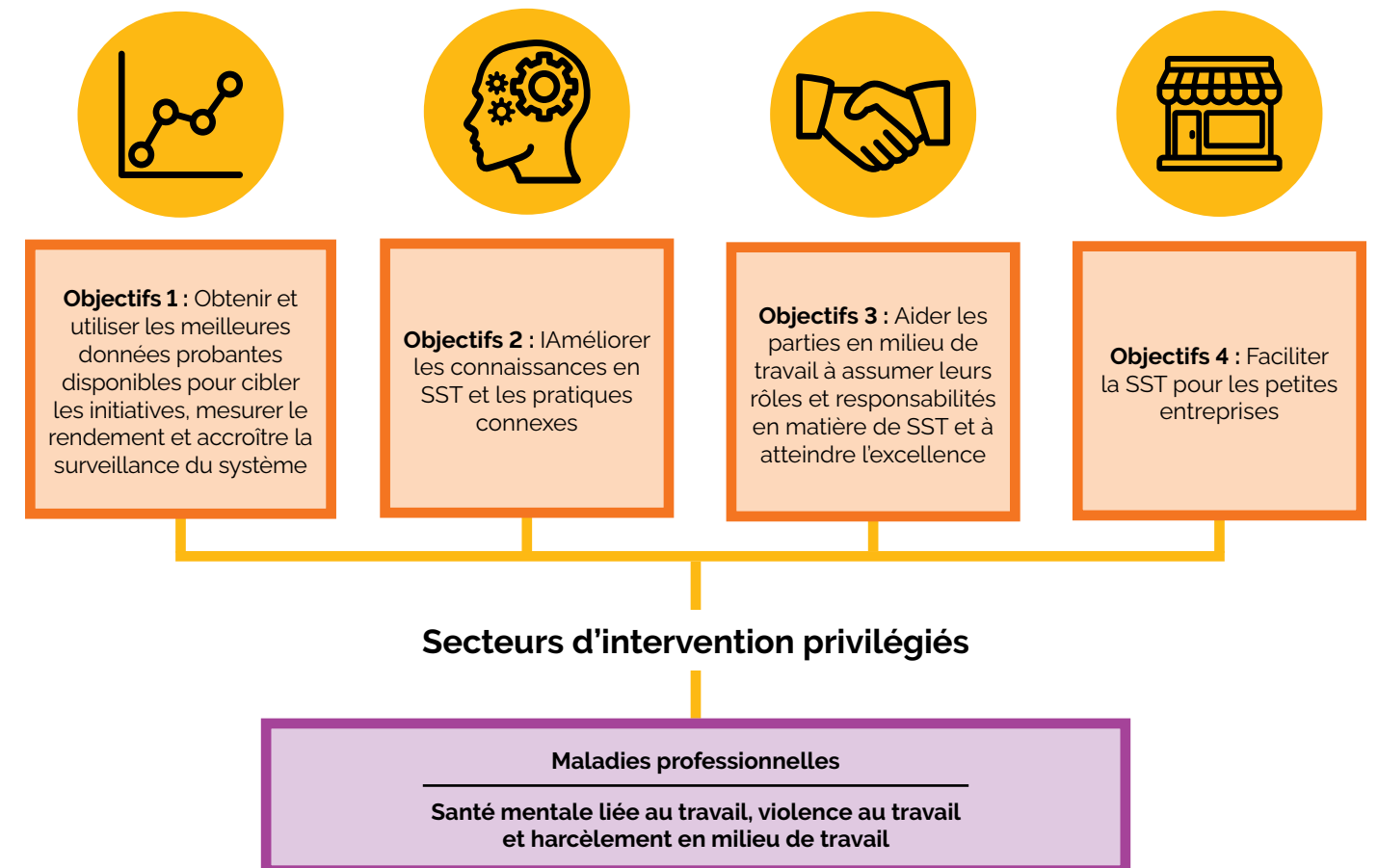
Le système de SST de l'Ontario a une vision claire :

Un Ontario où les milieux de travail favorisent et pratiquent des mesures de santé et sécurité chaque jour et permettent d'éviter les blessures, maladies et décès en milieu de travail.

Les quatre objectifs de *La prévention, ça marche!* permettront d'atteindre la vision du système de SST. Chaque objectif se fonde sur un problème prioritaire que les partenaires du système de SST ont mis en évidence en vue de le régler. Nous avons utilisé les données probantes pour créer une liste des activités qui seront effectuées au cours des cinq prochaines années pour apporter des changements en vue d'améliorer les pratiques de santé et sécurité au travail.

Par suite des recommandations de la vérificatrice générale, les partenaires du système de SST s'engagent à mesurer l'efficacité de *La prévention, ça marche!* pendant qu'ils font des progrès en vue d'atteindre les résultats prévus. Les partenaires du système de SST prévoient recueillir les données et élaborer les outils et l'infrastructure nécessaires pour mesurer le rendement de manière adéquate. Ils veulent mesurer un certain nombre d'indicateurs clés et assurer le suivi pour comprendre les succès et les domaines qui doivent être améliorés et le plan sera mis en œuvre progressivement dans le cadre de la stratégie pour s'assurer de mettre en place des systèmes de production de rapports adéquats pour tous les partenaires du système de SST et d'obtenir les renseignements et les données pertinents.

Objectifs





Objectif 1 : Obtenir et utiliser les meilleures données probantes disponibles pour cibler les initiatives, mesurer le rendement et accroître la surveillance du système

Quel problème voulons-nous régler?

Des lacunes et contraintes existent relativement à la collecte et à l'intégration systématiques des données probantes en temps opportun qui ont une incidence sur notre capacité de cibler, élaborer, mettre en œuvre, vérifier et évaluer les activités visant à prévenir les blessures, maladies et décès en milieu de travail.

L'Ontario a un dossier de santé et sécurité au travail (SST) solide, toutefois, les lieux de travail de la province peuvent et devraient améliorer la santé et sécurité au travail. Le Ministère doit faire des efforts pour surveiller le système de la SST et assurer l'optimisation des ressources et les partenaires du système de la SST doivent faire plus d'efforts pour mesurer l'efficacité des initiatives de prévention afin de comprendre comment elles contribuent à créer des milieux de travail sains et sécuritaires. À ces fins, le Ministère et les partenaires du système de SST obtiennent, utilisent et partagent les meilleures données probantes disponibles (y compris, par exemple, les données probantes sur le sexe, la race, l'identité autochtone, le handicap et le revenu) pour dresser un portrait détaillé afin de cibler, concevoir, mettre en œuvre et mesurer les activités, tandis que le Ministère renforce la surveillance du système et évalue les programmes des partenaires en cours de route.

Les partenaires du système de SST savent que les travailleurs sont exposés à des dangers dans un grand nombre de lieux de travail et secteurs et que certains milieux de travail sont particulièrement dangereux, ce qui cause des blessures, maladies et décès en milieu de travail. Le système de la SST reconnaît également que des données probantes et des recherches sont nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre, surveiller et évaluer les interventions conçues pour éliminer et/ou limiter l'apparition et la progression des maladies, des blessures ou des infections au travail.¹⁰ En utilisant une approche axée sur les risques, les partenaires du système de SST obtiendront les données probantes en collaboration avec les partenaires du secteur pour déterminer les dangers qui peuvent causer des blessures, maladies et décès en milieu de travail dans les secteurs respectifs, pour prioriser les dangers en fonction de la possibilité d'un événement imprévu et des conséquences d'un tel événement, le cas échéant, (soit, le niveau de risque) et pour cibler les dangers les plus graves pour empêcher qu'ils causent des problèmes dans le secteur. Grâce à ce processus axé sur les risques, les partenaires du système de SST travailleront en collaboration avec les partenaires du secteur pour s'attaquer à la cause profonde des dangers les plus graves et déterminer les contrôles et solutions efficaces ou potentiels qui peuvent régler le problème.

¹⁰ Association canadienne de santé publique, [document de travail sur un cadre conceptuel pour la santé publique](#)

Pour atteindre l'objectif 1, les partenaires du système de SST effectueront les activités suivantes :

Activité	Raison de l'activité
Renforcer la capacité du système d'effectuer des évaluations des risques et de s'attaquer à la cause profonde des blessures, maladies et décès en milieu de travail. Utiliser les évaluations des risques et l'analyse de la cause profonde (et d'autres données probantes, le cas échéant) pour cibler les initiatives de prévention, de conformité et d'application et mieux cibler les activités dans le cadre du système de SST.	Les évaluations des risques ¹¹ et les analyses de la cause profonde ¹² sont des méthodes efficaces pour déterminer, cibler et contrôler les dangers les plus graves en milieu de travail. ¹³
Cibler et évaluer la conformité en matière de SST en utilisant les données probantes pertinentes.	Pour aider les partenaires du système de SST à maximiser des ressources limitées. ^{14 15}
Collaborer avec les partenaires du système pour élaborer des nouvelles méthodes pour recueillir et gérer les données.	Déterminer avec les partenaires du système le cadre de mesure du rendement qui indique les données, les sources de données, les mesures et les indicateurs pour améliorer la planification des programmes entre les partenaires et pour vérifier les résultats de la stratégie sur la SST. ^{16 17}
Obtenir, utiliser et partager les meilleures données probantes disponibles sur les indicateurs (connus ou possibles) de la vulnérabilité en milieu de travail (par exemple, le sexe, la race, l'identité autochtone, le handicap et le revenu) et les facteurs qui indiquent la vulnérabilité d'un travailleur (par exemple, la possibilité de participer aux mesures de prévention des blessures et des maladies) pour organiser des interventions pour appuyer les travailleurs vulnérables. ^{18 19 20 21}	Pour aider les partenaires du système de SST à mieux comprendre qui fait face au risque de blessures ou de maladies en milieu de travail et pour mieux appuyer les travailleurs vulnérables de l'Ontario. ^{22 23}

¹¹ Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Fiches d'information – [Évaluation des risques](#)

¹² Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, [Enquête sur les incidents](#)

¹³ [Document technique : Root cause analysis of distracted driving in Ontario logging operations](#)

¹⁴ [Institute for Work and Health, Effectiveness of targeted OHS labour inspections](#)

¹⁵ [International Labour Organization, Labour inspection and sanctions](#)

¹⁶ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, [Rapport annuel 2019](#)

¹⁷ [ACT Government Health, Leading data reform: The way forward](#)

¹⁸ Commission du droit de l'Ontario, [Rapport intérimaire, août 2012](#)

¹⁹ Commission du droit de l'Ontario, [Rapport final, décembre 2012](#)

²⁰ Institute for Work and Health, [OHS Vulnerability Measure](#)

²¹ Travailleur vulnérable désigne les travailleurs les plus susceptibles de se blesser au travail. [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail - L'emploi précaire et les travailleurs vulnérables](#)

²² [Toronto Public Health releases new socio-demographic COVID-19 data](#)

²³ Commission ontarienne des droits de la personne – [Lorsqu'il est utile de recueillir des données](#)

Mettre en œuvre une approche à l'échelle du système pour appuyer la recherche, l'évaluation et l'échange de connaissance de qualité et mettre en œuvre les résultats des recherches.	Améliorer l'incidence des recherches sur la SST et optimiser les ressources pour les Ontariens. ^{24 25}
Élargir les données probantes (par exemple, élaborer des profils du secteur) pour cibler des initiatives dans des secteurs précis. ²⁶	Pour permettre aux partenaires du système de SST d'élaborer et mettre en œuvre des initiatives ciblées pour leurs secteurs. ²⁷
En utilisant des critères d'évaluation, évaluer les programmes financés et recueillir les données sur le rendement fondé sur les résultats et les partenaires qui reçoivent un financement doivent être responsables et assurer le suivi.	Pour aider le ministère à mieux gérer le financement des partenaires et assurer la pertinence et l'efficacité des initiatives des partenaires financés. ²⁸
Continuer d'utiliser les meilleures données probantes pour appuyer les changements réglementaires.	S'assurer que les règlements ont l'impact visé par le Ministère. ²⁹

Résultat prévu : Les initiatives de prévention, de conformité et d'application dans le cadre du système de SST sont fondées sur les données probantes et ciblées et le système de la SST est en mesure de montrer qu'il produit des contributions mesurables pour prévenir les blessures, les maladies et les décès en milieu de travail.

Mesurer le succès : Nous assurons le suivi de l'utilisation des données probantes pour orienter les décisions opérationnelles, tactiques et stratégiques dans le système. En tant que première étape, nous nous concentrons sur les programmes qui sont examinés, modifiés et élaborés en utilisant les données probantes présentées par le système de SST. Nous réunissons aussi des données probantes de manière à tenir compte de l'impact des efforts visant la prévention et la conformité. En dernier lieu, nous mesurons la contribution des évaluations des risques et des analyses de la cause profonde pour déterminer, cibler et contrôler les dangers.

²⁴ [Lost in knowledge translation: time for a map?](#)

²⁵ [Assessing the impact of healthcare research: A systematic review of methodological frameworks](#)

²⁶ Un profil du secteur est une analyse descriptive du rendement en matière de SST d'un secteur économique se concentrant principalement sur les données administratives sur les blessures du secteur (demandes de règlement) selon le sexe, le groupe d'âge, l'emplacement géographique, la profession et la taille de l'employeur entre autres choses

²⁷ [Identifier les groupes de travailleurs exposés aux risques des substances dangereuses en milieu de travail](#)

²⁸ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, [Rapport annuel 2019](#)

²⁹ [Santé publique Ontario – Manuel de soutien au processus d'élaboration de politiques](#)



Objectif 2 : Améliorer les connaissances en SST et les pratiques connexes

Quel problème voulons-nous régler?

Les parties en milieu de travail ne savent pas comment trouver des renseignements ou ressources en matière de SST et trop peu de travailleurs suivent une formation en SST de qualité en Ontario.

Pendant les consultations du Ministère on a mis en évidence que la difficulté de trouver les renseignements ou ressources en matière de SST est un grand problème et les participants ont déclaré que le système de SST devrait offrir un accès à guichet unique pour fournir les renseignements clés sur la santé et sécurité au travail au public. Selon le sondage d'opinion de référence du ministère auprès de plus de 5 300 Ontariens, quatre répondants sur dix (40 %) ont déclaré qu'ils ont des connaissances inadéquates en SST et un quart des répondants (24 %) ont déclaré qu'ils ont jamais reçu (ou qu'ils ne se rappellent pas d'avoir reçu) la formation en santé et sécurité au travail. En outre, ne pas avoir suivi la formation de sensibilisation en santé et sécurité au travail a été une des principales infractions en matière de SST en Ontario en 2018³⁰ dans tous les secteurs (conformément au Règlement de l'Ontario 297/13).³¹

En outre, par suite des consultations à l'échelle de la province, le Ministère a déterminé qu'un grand nombre de participants considèrent qu'il est nécessaire d'organiser plus de cours de formation en santé et sécurité au travail pour toutes les parties en milieu de travail, surtout la formation ciblée et la formation visant des dangers ou des secteurs précis – et que de nombreux lieux de travail sont confrontés à des risques de nature plutôt administrative, notamment le manque de personnel.³²

Pour atteindre l'objectif 2, les partenaires du système de SST de l'Ontario effectueront les activités suivantes :

Activité	Raison de l'activité
Élaborer, mettre en œuvre et promouvoir un guichet unique public pour améliorer les services à la clientèle du système de la SST ainsi que l'accès aux ressources et renseignements en matière de santé et sécurité au travail.	Faire du service à la clientèle ³³ le cœur du travail du système et améliorer l'accès aux ressources et renseignements en matière de SST. ³⁴
Établir de nouveaux partenariats visant les communications et utiliser les partenariats existants pour améliorer l'accès aux ressources et renseignements en matière de SST et assurer la conformité aux programmes de formation en SST.	Améliorer l'accès aux ressources et renseignements en matière de SST et assurer la conformité aux programmes de formation requis en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> . ³⁵

³⁰ [Statistiques sur la main-d'œuvre de l'Ontario – 2019](#)

³¹ [Règlement de l'Ontario 297/13 – Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail et formation](#)

³² Consultations de 2019 sur : [La prochaine stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail](#)

³³ [The public sector gets serious about customer experience](#)

³⁴ Consultations de 2019 sur : [La prochaine stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail](#)

³⁵ [World Health Organization strategic communications framework for effective communications](#)

Effectuer un examen détaillé de la formation en SST (moderniser la formation).	Améliorer la qualité et mieux comprendre l'efficacité de la formation en SST dans la province et, ensuite, mieux cibler les initiatives. ³⁶
Renforcer le rôle du directeur général de la prévention et le contrôle de la formation en SST, y compris la standardisation des objectifs d'apprentissage pour tous les programmes de formation clés.	Aider le Ministère à s'assurer que les apprenants satisfont aux exigences minimales relatives à la formation en SST. ³⁷
Utiliser les données probantes (voir l'objectif 1) pour élaborer, mettre en œuvre, vérifier et évaluer les programmes de formation en SST nouveaux ou améliorés qui visent un secteur précis et ciblent des parties en milieu de travail précises.	Offrir des programmes de formation en SST qui visent des enjeux clés liés à la SST dans des secteurs précis. ³⁸
En fonction des données probantes élaborer, mettre en œuvre, vérifier et évaluer les options de formation en SST en ligne.	Offrir des programmes de formation en SST d'une manière plus économique et élargir la portée. ³⁹
La formation en SST doit être plus accessible ou abordable.	Améliorer la participation aux cours de formation en SST (surtout pour les petites entreprises). ⁴⁰
S'il y a lieu, permettre aux travailleurs d'autres provinces et/ou territoires de travailler plus facilement en Ontario en reconnaissant la formation en SST de l'extérieur de la province.	Éliminer la nécessité pour les travailleurs de reprendre inutilement la formation en SST. ⁴¹

Résultat prévu : Les parties en milieu de travail peuvent accéder facilement aux ressources et renseignements en matière de SST et à la formation en SST pour améliorer leurs connaissances en SST, rendre leurs milieux de travail plus sains, améliorer leurs pratiques en matière de sécurité et se préparer à travailler en Ontario.	Mesurer le succès : Nous prévoyons mesurer la disponibilité des ressources et des renseignements en matière de SST et de la formation en SST et, par conséquent, améliorer les connaissances en SST. En outre, nous prévoyons mesurer l'expérience du client et la mesure dans laquelle la formation contribue aux enjeux et résultats d'un secteur précis.
---	--

³⁶ [Evaluation of the implementation and effectiveness of the Ontario working at heights training standard: Final report](#)
³⁷ Groupe CSA, pourquoi avons-nous besoin de normes? [Foire aux questions](#)
³⁸ [The Skills Factor in Productivity and Competitiveness, How Canada's Sector Councils are Helping Address the Skills and Labour Needs of Employers \(conferenceboard.ca\)](#)
³⁹ [The potential of online learning for adults: Early lessons from the COVID-19 crisis](#)
⁴⁰ [Improving health and safety in small businesses](#)
⁴¹ [Ontario now recognizes fall protection training certificates from Newfoundland and Labrador workers](#)



Objectif 3 : Aider les parties en milieu de travail à assumer leurs rôles et responsabilités en matière de SST et à atteindre l'excellence

Quel problème voulons-nous régler?

Trop de personnes en milieu de travail ne connaissent pas ou ne comprennent pas leurs rôles et responsabilités en matière de santé et sécurité en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail ou comment atteindre l'excellence dans le domaine de la SST.

Le sondage d'opinion de référence du ministère indiquait qu'un répondant sur cinq avait été invité à effectuer une tâche qu'il considérait comme dangereuse sur son lieu de travail, et parmi ces répondants, seulement un quart ont fait part de leurs préoccupations à leur gestionnaire/superviseur et ont refusé de faire cette tâche. De plus, l'amélioration de l'aide pour toutes les parties en milieu de travail de manière à respecter la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) est un élément qui a été mis en évidence par les participants pendant les consultations à l'échelle de la province. On a proposé que les inspecteurs du Ministère visitent les lieux de travail pour fournir des renseignements sur la conformité et donner la formation à toutes les parties en milieu de travail, surtout la formation pour les employeurs, les superviseurs et les travailleurs sur les droits et responsabilités en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, et expliquer comment déterminer et signaler les pratiques dangereuses en milieu de travail.

Assumer les rôles et responsabilités en matière de SST est essentiel pour créer des milieux de travail sains et sécuritaires, toutefois, le système de SST aide les parties en milieu de travail à atteindre l'excellence dans le domaine de la SST. D'autres provinces⁴² qui offrent des mesures incitatives pour atteindre l'excellence dans le domaine de la santé et la sécurité au travail (similaires au programme⁴³ Excellence en santé et sécurité de la CSPAAT et au programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario (RESTO)⁴⁴) ont obtenu des résultats positifs dans les milieux de travail participants, y compris des taux d'absence du travail en raison de blessures plus faibles.⁴⁵

Pour atteindre l'objectif 3, les partenaires du système de SST de l'Ontario effectueront les activités suivantes :

Activité	Raison de l'activité
Utiliser les données probantes pour élaborer, mettre en œuvre, vérifier et évaluer les ressources et programmes en matière de SST nouveaux ou améliorés pour aider les Ontariens à comprendre et à assumer leurs rôles et responsabilités en matière de SST en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> et à atteindre l'excellence. ⁴⁶	Assurer la conformité à la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> et aider les Ontariens à atteindre l'excellence. ^{47 48}

⁴² [Employers certified by COR programs have greater reduction in injury rates: studies](#)
⁴³ [Programme Excellence en santé et sécurité de la CSPAAT](#)
⁴⁴ [Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario](#)
⁴⁵ [Employers certified by COR programs have greater reduction in injury rates: studies](#)
⁴⁶ Soutien en matière de conformité : lorsqu'un inspecteur du Ministère ou un autre partenaire du système de SST fournit des renseignements, des directives ou d'autres outils pour aider des entreprises ou des personnes à respecter la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements connexes.
⁴⁷ [Programme de santé et de sécurité au travail - Éléments généraux](#)
⁴⁸ Occupational Safety and Health Administration, [Recommended practices for safety and health programs](#)



Objectif 4 : Faciliter la SST pour les petites entreprises

Quel problème voulons-nous régler?

Les petites entreprises font encore face à trop d'obstacles lorsqu'elles veulent créer un milieu de travail sain et sécuritaire.

Selon le Ministère, une petite entreprise est une entreprise qui a moins de 50 employés. En Ontario, les petites entreprises représentent 95 % des employeurs et 28 % des travailleurs sont des employés de ces entreprises.⁵⁵ Par rapport aux grandes entreprises, les petites entreprises font face à beaucoup de difficultés relativement au contrôle de l'exposition aux dangers en milieu de travail puisque leurs ressources sont limitées. Les participants aux consultations du Ministère à l'échelle de la province ont mentionné les obstacles auxquels font face les petites entreprises pour améliorer la santé et sécurité au travail, y compris le coût très élevé des programmes de formation, des services de consultation et des ressources pédagogiques et l'absence de ressources pour répondre aux besoins précis des petites entreprises en matière de santé et sécurité au travail. Pendant les consultations, on a compris que les petites entreprises ont besoin d'aide pour comprendre l'importance de la SST en tant que facteur pour améliorer la productivité et la rentabilité. Les participants ont mis en évidence la nécessité d'établir des forums de mobilisation et d'améliorer le flux des renseignements notamment une plus grande représentation des petites entreprises et la participation aux différents comités et organismes consultatifs sur le système de SST.⁵⁶

Pour atteindre l'objectif 4, les partenaires du système de SST de l'Ontario effectueront les activités suivantes :

Activité	Raison de l'activité
Données probantes – établir de nouvelles méthodes de consultation avec les petites entreprises et recueillir des données pour mieux comprendre les problèmes des petites entreprises. ⁵⁷	Améliorer l'impact et l'optimisation des ressources relativement aux initiatives visant les petites entreprises. ^{58 59}
Pertinence – élaborer, mettre en œuvre, vérifier et évaluer des ressources personnalisées pour répondre aux besoins des petites entreprises.	Améliorer les connaissances en SST et les pratiques connexes des petites entreprises. ^{60 61}

Aider les parties en milieu de travail à respecter les lois sur la SST au moyen d'engagements⁴⁹ de conformité et de mesures d'application.

Assurer la conformité à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.⁵⁰

Dans le cadre du programme Excellence en santé et sécurité offrir aux parties en milieu de travail une feuille de route claire pour améliorer leur santé et leur sécurité.⁵¹

Les milieux de travail qui participent au programme Excellence en santé et sécurité ou qui ont des systèmes accrédités ou reconnus dans le cadre du programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario devraient observer une diminution des taux d'absence du travail en raison de blessures et moins de travailleurs blessés.^{52 53}

Dans le cadre du programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario accréditer les systèmes de gestion de la SST applicables utilisés par les entreprises de l'Ontario et reconnaître les employeurs qui ont mis en place un système accrédité.⁵⁴

Résultat prévu : Les parties en milieu de travail comprennent et assument leurs rôles et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail et adoptent une approche systématique pour déterminer et régler les problèmes liés à la SST en milieu de travail pour atteindre l'excellence

Mesurer le succès : Nous prévoyons déterminer la mesure dans laquelle les ressources et programmes en matière de SST et les initiatives de conformité et les mécanismes d'application contribuent à modifier les pratiques en milieu de travail et comment la participation au programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario et au programme Excellence en santé et sécurité permet d'améliorer le rendement relativement à la SST.

⁴⁹ On peut utiliser un engagement de conformité lorsqu'un inspecteur du Ministère détermine que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements connexes ne sont pas respectés et décide que l'entreprise peut atteindre la conformité sans utiliser des mesures réglementaires (par exemple, ordonnance, amende ou convocation).

⁵⁰ [Evidence-based occupational health and safety interventions: a comprehensive overview of reviews](#)

⁵¹ [Programme Excellence en santé et sécurité de la CSPAAT](#)

⁵² [Employers certified by COR programs have greater reduction in injury rates: studies](#)

⁵³ [Gouvernement de l'Alberta, Partnerships in injury reduction](#)

⁵⁴ [Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario](#)

⁵⁵ [Résultat de l'initiative d'inspection : inscription des nouvelles petites entreprises et système de responsabilité interne](#)

⁵⁶ [Système de santé et sécurité au travail de l'Ontario](#)

⁵⁷ [Centers for Disease Control and Prevention, Small Business Assistance Program](#)

⁵⁸ [Institute for Work and Health, Improving health and safety in small businesses](#)

⁵⁹ [Occupational Safety and Health Administration, Small Business Handbook](#)

⁶⁰ [Institute for Work and Health, Improving health and safety in small businesses](#)

⁶¹ [Workplace Safety North, Health and safety checklist for small business owners](#)



Secteurs d'intervention privilégiés – développer des relations pour accroître l'impact

Les objectifs et les résultats prévus de *La prévention, ça marche!* sont des enjeux fondamentaux liés à la SST qui doivent être abordés d'une façon générale. En fonction des consultations, des conclusions de la recherche et de notre expérience avec la COVID-19, *La prévention, ça marche!* vise aussi deux secteurs d'intervention privilégiés et prévoit la participation des intervenants au sein et en dehors du système de SST (par exemple, autres ministères provinciaux). Par suite des mesures prises dans ces secteurs d'intervention privilégiés – maladies professionnelles, santé mentale liée au travail, violence au travail et harcèlement en milieu de travail – on pourra, dans le cadre du système de SST, réduire considérablement ou éliminer l'exposition aux dangers les plus graves.

Maladies professionnelles

Le système de SST se concentre sur la prévention des maladies professionnelles, qui sont des maladies causées par l'exposition à des agents physiques, chimiques ou biologiques en milieu de travail.⁶⁹ Les statistiques de la CSPAAT démontrent que les maladies professionnelles qui comportent une longue période de latence (par exemple les cancers, qui se développent après une longue période d'exposition à des substances dangereuses) sont les maladies les plus graves qui entraînent des coûts d'indemnisation des travailleurs très élevés en Ontario.⁷⁰ Toutefois, les chercheurs du Centre de recherche sur le cancer professionnel (CRCP) affirment que les statistiques sur l'indemnisation des travailleurs sous-estiment l'incidence des maladies professionnelles.⁷¹ En outre, les recherches du CRCP indiquent qu'environ 3 000 nouveaux cancers par année en Ontario sont causés par l'exposition au travail à une ou plusieurs substances dangereuses, de 16 substances présentes généralement en milieu de travail.⁷²

Aussi des maladies aiguës ou infectieuses peuvent être des maladies professionnelles, y compris celles causées par l'exposition à des virus (par exemple, COVID-19). Dans le cadre du système de SST, on aidera à créer des milieux de travail sains et sécuritaires pendant la pandémie de COVID-19 et après et on aidera les entreprises à se préparer pour d'autres épidémies. En outre, dans le cadre du système de SST, on examinera si ces types d'événements ont une incidence disproportionnée sur certains travailleurs (par exemple, les travailleurs agricoles étrangers temporaires) et milieux de travail pour orienter les activités de prévention des maladies professionnelles actuellement et à l'avenir.

Coût – offrir des ressources ou programmes en matière de SST plus accessibles ou abordables pour les petites entreprises.

Réduire les coûts des petites entreprises et améliorer les connaissances en SST et les pratiques connexes des petites entreprises.^{62 63}

Considérer l'impact des changements réglementaires visant la conformité des petites entreprises.⁶⁴

Déterminer comment favoriser la conformité des petites entreprises avec une réglementation.⁶⁵

Valeur de la SST⁶⁶ – aider les petites entreprises à comprendre et accepter les rôles et responsabilités en matière de SST et la valeur de la SST en tant que méthode pour améliorer la productivité et le bénéfice net.

Améliorer la productivité et le bénéfice net des petites entreprises.^{67 68}

Résultat prévu : Les petites entreprises créent des lieux de travail sains et sécuritaires parce que les obstacles à la SST auxquels les petites entreprises font face ont été éliminés ou réduits.

Mesurer le succès : Nous prévoyons mesurer l'accès des petites entreprises aux ressources, services et soutiens en matière de SST et leur utilisation et la mesure dans laquelle ils contribuent à améliorer les connaissances en SST et les pratiques connexes.

⁶² Institute for Work and Health, [Improving health and safety in small businesses](#)

⁶³ National research center for OHS regulation, [OHS in Small Organizations: Some Challenges and Ways Forward](#)

⁶⁴ [Gouvernement du Canada, Politique sur la limitation du fardeau réglementaire sur les entreprises](#)

⁶⁵ [Frais liés à la réglementation pour les entreprises \(Loi de 2017 réduisant les\), L.O. 2017, chap. 20, Annexe 4](#)

⁶⁶ [Gouvernement de l'Alberta, Occupational Health and Safety Tool Kit for Small Business](#)

⁶⁷ [The business case for safety and health at work: Cost-benefit analyses of interventions in small and medium-sized enterprises](#)

⁶⁸ Public Services Health and Safety Association, [Small-Business](#)

⁶⁹ Selon la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* « maladie professionnelle » désigne une maladie professionnelle pour laquelle un travailleur a droit à des prestations en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

⁷⁰ [Rapport statistique 2019 de la CSPAAT](#)

⁷¹ Demers, et. al Options for Tracking Occupational Disease and Exposure in Ontario. Occupational Research Centre, Ontario, 2019.

⁷² [Burden of Occupational Cancer in Ontario](#)



Les recherches indiquent qu'il est nécessaire d'adopter une approche à multiples facettes et au niveau du système pour réduire le fardeau des maladies professionnelles.^{73 74} Systématiquement, nous nous fondons sur les données probantes les plus récentes disponibles et le travail effectué dans le cadre du système à ce jour. Depuis 2017, nous travaillons avec les partenaires du système de SST et d'autres partenaires du secteur de la santé pour mettre en œuvre un Plan d'action pour la prévention des maladies professionnelles. Le Plan d'action pour la prévention des maladies professionnelles prévoit un certain nombre de mesures pour appuyer des approches recommandées pour prévenir les maladies professionnelles, y compris des dispositions et règlements mis à jour, des mesures de conformité et d'application, l'amélioration de l'accès aux données sur l'exposition, la surveillance des maladies pour vérifier les tendances, l'amélioration des liens avec les médecins et des communications, la formation, des outils et des ressources ciblés pour sensibiliser davantage.

Pour améliorer l'approche pour prévenir les maladies professionnelles, au cours des cinq prochaines années nous continuerons d'utiliser les approches qui ont porté fruit dans le Plan d'action pour la prévention des maladies professionnelles pour pouvoir prendre des mesures fondées sur les données probantes, renforcer les partenariats existants et élargir les partenariats avec les partenaires du système de santé publique et du système de santé pour appuyer des approches et activités collaboratives, multidisciplinaires et fondées sur les données probantes pour le système de SST et les systèmes de santé en général.

Santé mentale liée au travail, violence au travail et harcèlement en milieu de travail

Les partenaires du système comme la CSPAAT et les ASS effectuent un travail important dans ces domaines. Par exemple, la CSPAAT offre une indemnisation et une gamme de services (y compris le

réemploi, les soins de santé et le retour au travail) pour les préjudices mentaux liés au travail, comme le stress chronique et le stress mental traumatique. Les ASS offrent une formation et des ressources importantes sur la santé mentale liée au travail et sur l'élaboration de politiques et de programmes sur la violence et le harcèlement au travail.

Au cours des cinq prochaines années, les partenaires du système de SST continueront de viser à fournir des renseignements sur la santé mentale liée au travail et les ressources connexes (par l'intermédiaire des ASS) et à prévenir la violence au travail et le harcèlement en milieu de travail (surtout dans les secteurs de l'éducation et de la santé). Pendant les consultations à l'échelle de la province, on a compris que la santé mentale liée au travail est un problème grave en milieu de travail en Ontario. Les participants ont mis en évidence des problèmes tels que le manque de clarté concernant la santé mentale, la violence et l'épuisement professionnel pour les infirmières et les professionnels de la santé en milieu de travail, les obligations de l'employeur en vertu de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) relatives à la violence au travail et au harcèlement en milieu de travail et ont demandé plus de soutien pour faire face au handicap (qui peut présenter un danger physique) en milieu de travail.

Renseignements demandés sur la santé et la sécurité au travail



⁷³ Keefe, et. al. Preventing Occupational Disease: Designing a System that Works, Mars 2017

⁷⁴ Dr Paul Demers, [Utilisation de données et de principes scientifiques afin de déterminer les liens de causalité entre le cancer et le travail](#).



Selon le sondage d'opinion de référence du Ministère, 33 % des personnes qui ont demandé des renseignements sur la santé et sécurité au travail ont demandé des renseignements sur le harcèlement en milieu de travail, surtout des femmes. Ensuite, 32 % des participants ont demandé des renseignements sur les substances dangereuses et 29 % sur la santé mentale. Conformément aux recommandations des chercheurs qui ont organisé le sondage, le système de la SST travaillera à s'assurer que les renseignements et les ressources en matière de violence, de harcèlement et de santé mentale liée au travail sont communiqués efficacement aux travailleurs.

En outre, en Ontario, en 2018, la violence au travail et le harcèlement en milieu de travail ont été les principaux problèmes liés à la SST en milieu de travail dans tous les secteurs.⁷⁵ Les recherches effectuées par l'Institut de recherche sur le travail et la santé ont démontré des différences entre les secteurs et entre les sexes en Ontario, avec des taux de violence au travail plus élevés dans le secteur de l'éducation et pour les femmes.⁷⁶ La violence et le harcèlement au travail peut entraîner des dommages psychologiques. Le respect des droits et obligations prévus par la LSST qui se rapportent à la violence et au harcèlement en milieu de travail restera un élément central des initiatives du Ministère.

En raison de la COVID-19, on se concentre davantage sur l'importance de la santé mentale liée au travail et les partenaires du système de SST (tels que les ASS et la CSPAAT) collaboreront pour relever les défis uniques en milieu de travail découlant de l'épidémie de COVID-19 selon les paramètres de leur mandat.

⁷⁵ [Rapport : La santé et la sécurité au travail en Ontario \(avril 2018 à mars 2019\)](#)

⁷⁶ [Gender differences in injuries attributed to workplace violence in Ontario 2002-2015](#)



Appuyer « Ouvert aux affaires »

En collaboration avec les partenaires de la santé publique, le Ministère a joué un rôle clé dans l'élaboration de directives sur la santé et sécurité au travail et la prévention et le contrôle des infections pour favoriser la réouverture de s entreprises de l'Ontario pendant la pandémie de COVID-19. En outre, dans le cadre de l'initiative « Ouvert aux affaires », le Ministère s'engage à favoriser la croissance de l'économie de l'Ontario et à créer des milieux de travail sécuritaires et sains.⁷⁷ *La Prévention, ça marche!* aide les efforts du gouvernement dans le cadre de l'initiative « Ouvert aux affaires » de plusieurs façons, y compris l'option pour les entreprises d'utiliser les normes de l'industrie pour obtenir l'accréditation et la reconnaissance dans le cadre du programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario (RESTO) en utilisant une lentille des petites entreprises pour la SST en effectuant les activités de l'objectif 4 et en passant au numérique (par exemple, offrir des options d'apprentissage en ligne), s'il y a lieu.⁷⁸ Dans le cadre du système de SST, on continuera d'appuyer les entreprises de l'Ontario en facilitant l'accès aux services et ressources en matière de SST, en améliorant le service à la clientèle et en aidant à assurer la conformité de manière à ce que les entreprises puissent satisfaire aux exigences de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#).

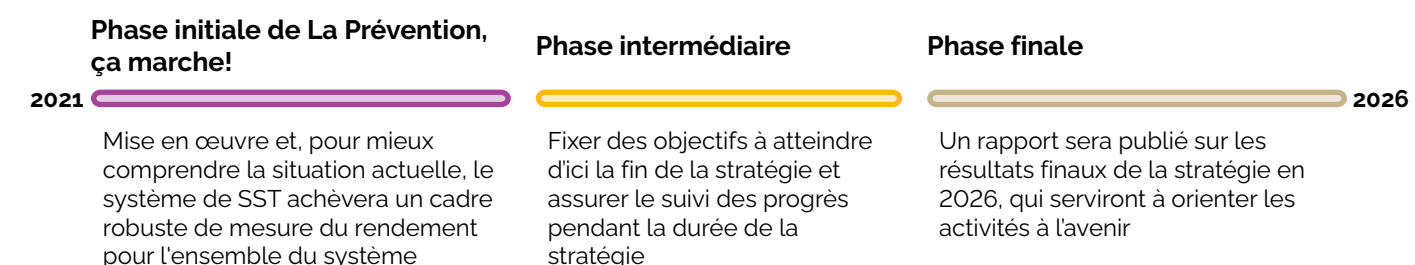
⁷⁷ [Ouvert aux affaires](#)

⁷⁸ [Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario](#)

Mise en œuvre de la stratégie et calendrier prévu

La Prévention, ça marche! offre un cadre permettant aux partenaires du système de SST de s'assurer que l'Ontario continue d'être la province qui a les milieux de travail les plus sécuritaires et sains. Après la publication de *La Prévention, ça marche!* et pendant la période 2021-2026, les partenaires du système de SST de l'Ontario collaboreront pour opérationnaliser la stratégie en planifiant, coordonnant et mettant en œuvre des activités de renforcement selon chaque objectif de la stratégie, y compris la mobilisation de différents organismes de consultation tels que le Conseil de la prévention ou les « comités créés en vertu de l'article 21 » (formés de représentants nommés par le ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences).^{79 80} Le Ministère vérifiera les activités et assurera le suivi selon un modèle de financement modernisé et en utilisant la structure de gouvernance du système de SST pour assurer la responsabilisation et l'intégration pour tout le système de SST. L'efficacité du système pour appuyer la stratégie sera mesurée et communiquée au moyen du Rapport annuel sur la santé et la sécurité au travail du Ministère visant aussi la mesure du rendement et l'amélioration continue.⁸¹

Pendant les étapes initiales de la mise en œuvre de *La Prévention, ça marche!*, le système de SST entreprendra une planification opérationnelle d'entreprise et fixera des objectifs afin d'adopter une stratégie commune de partage des données à l'échelle du système et pour surveiller et communiquer publiquement les mesures du rendement qui montrent l'impact des efforts et des stratégies. Nous continuerons d'élaborer des outils de collecte de données pour les partenaires du système pour mesurer les résultats pour chaque objectif. Pendant les étapes suivantes de la mise en œuvre de *La Prévention, ça marche!* nous établirons des objectifs qui doivent être atteints avant la fin de la stratégie et assurerons le suivi des progrès pendant la durée de la stratégie. Nous évaluerons les succès à mi-mandat et déterminerons les éléments qui doivent être améliorés. Dans le cadre du système de SST, nous établirons un rapport sur les résultats finaux de la stratégie en 2026 qui seront utilisés pour orienter les activités à l'avenir.



⁷⁹ [Conseil de la prévention en matière de santé et de sécurité](#)

⁸⁰ [Système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario](#)

⁸¹ [Rapport : La santé et la sécurité au travail en Ontario \(avril 2018 à mars 2019\)](#)

